



MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

PREAVIS MUNICIPAL – N° 05 / 2022

Conseil communal du 20 juin 2022.

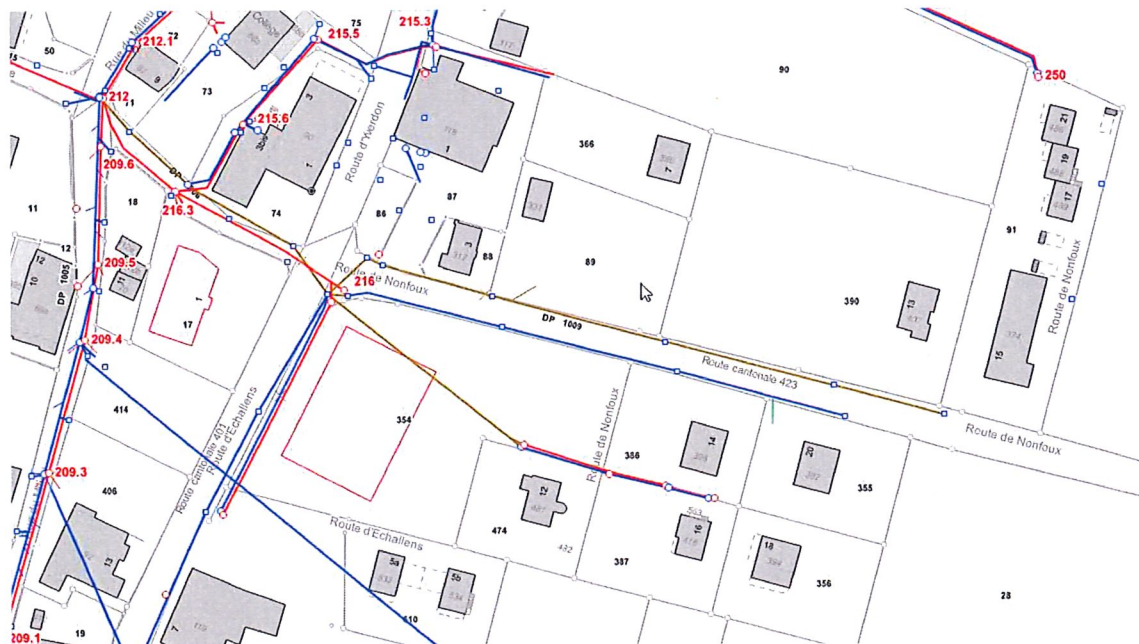
Mise en séparatif du quartier de Monteilly et déplacement de la conduite d'eau potable de la Route de Nonfoux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Commune d'Essertines-sur-Yverdon dispose d'un plan général d'évacuation des eaux.

Si tout le village est raccordé, selon le plan ci-devant, une partie du quartier « En Monteilly » situé le long de la Route de Nonfoux, ne l'est toujours pas. Les eaux claires et usées sont collectées dans une seule conduite (en brun sur le plan ci-dessous) et évacuées directement au ruisseau, ce qui ne peut plus perdurer.



Le plan d'investissement établi pour la législature 2021-2026, prévoit un investissement de CHF 300'000.00 pour la mise en séparatif du quartier de Monteilly, ainsi qu'un montant de CHF 50'000.00 par an pour l'eau.



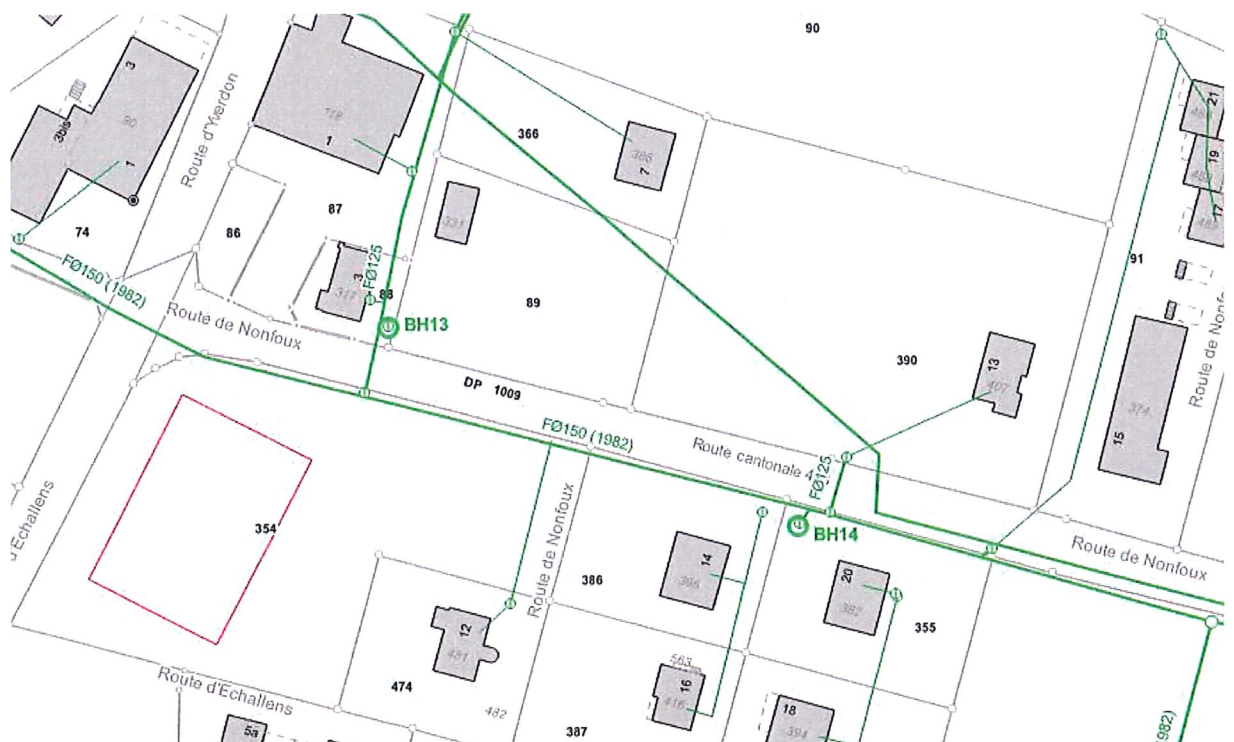
MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

2. Ces travaux s'inscrivent logiquement dans la continuité de la construction du complexe communal et scolaire, qui sera ainsi raccordé au réseau d'évacuation des eaux et, du projet de réaménagement de la RC 401 ainsi que des routes de Pailly et de Nonfoux en découlant, vous ayant été présenté lors du Conseil communal du 4 avril dernier, qui fera l'objet d'un prochain préavis.

Il est prévu de tirer deux conduites, une pour les eaux claires et une pour les eaux usées depuis la parcelle 91 (Menuiserie Rottet), de traverser la route cantonale et de créer un nouveau collecteur en haut de la rue de la Laiterie.

En effet, il est judicieux de procéder à la pose et au remplacement des conduites avant de procéder à la réfection de la route.

De plus, le collège municipal souhaiterait profiter de la fouille pour déplacer la conduite d'eau potable, en fonte, diamètre 150, datant de 1982 (en vert sur le plan ci-dessous), actuellement située du côté de l'emplacement prévu pour le parking du complexe communal et scolaire. En effet, comme l'a démontré le passé, nous ne sommes pas à l'abri d'une rupture d'une telle conduite. Dès lors, la route devant être ouverte pour procéder à la mise en séparatif du quartier En Monteilly, il serait judicieux de profiter de la fouille pour effectuer ces travaux. Ceci permettra, d'éviter des frais importants (ouverture du parking et de la cour du nouveau collège et réouverture de la route fraîchement réaménagée à cet endroit) si dite conduite venait à se rompre ces prochaines années.



Ainsi les conduites d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux claires seront regroupées du même côté de la route, dans la bande herbeuse, ce qui permettra de ne devoir ouvrir qu'un seul côté de la route en cas de rupture de l'une ou l'autre de ces conduites et aussi éviter de devoir ouvrir la cour du nouveau collège.



MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

3. Le bureau d'ingénieurs géomètres Courdesse & Associé SA a été mandaté afin de réaliser le projet de mise en séparatif et solliciter des offres auprès d'entreprises de génie civil.

Un appel d'offres sur invitation a été adressé aux entreprises, suivantes :

Roger Barbey SA
Béati Frères SA
Ernst Gabella SA
Meyer Génie civil SA

4. Coûts des travaux

Mise en séparatif de la route de Nonfoux

- Travaux génie civil mise en séparatif EU-EC Rte de Nonfoux	CHF	178'095.55
- Honoraires (projet, appel d'offres et exécution)	CHF	34'000.00
- Abornement, remise en état.	CHF	2'000.00
- Marquage et signalisation	CHF	2'000.00
- Divers, imprévus, variation des prix	CHF	29'904.45
TOTAL TTC	CHF	246'000.00

Remplacement de la conduite d'eau rte de Nonfoux

- Travaux génie civil remplacement Eau potable rte de Nonfoux	CHF	42'785.40
- Sanitaire conduite d'eau	CHF	71'035.70
- Honoraires (projet, appel d'offres et exécution)	CHF	18'000.00
- Abornement, remise en état	CHF	2'000.00
- Marquage et signalisation	CHF	2'000.00
- Divers, imprévus, variation des prix	CHF	18'178.90
TOTAL TTC	CHF	154'000.00

Soit un investissement total de **CHF 400'000.00**



MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon,

vu le préavis municipal N° 05/2022

considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

où les rapports des commissions nommées pour cet objet,

d é c i d e

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les travaux de mise en séparatif du quartier En Monteilly et le déplacement de la conduite d'eau ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 400'000.00** ;
- **de financer** cet investissement d'un montant de **CHF 400'000.00** par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché;
- **d'amortir** cet investissement de CHF **400'000.00** sur une période de 30 ans, à raison de **CHF 13'333.33** par an, la première fois lors de l'exercice 2023.

Le Syndic



Alexandre Gygax

Pour la Municipalité



La Secrétaire



Karin Racioppi

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 mai 2022

Municipal responsable : Sylvain Jacot